



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

COMMUNE DE ARINTHOD

ARRETE N° 37

**Arrêté d'Alignement individuel
Parcelles cadastrées ZK 289 et ZK 292
7 Rue du Montieux et La Forêt**

Le Maire de la Commune d'ARINTHOD

VU la demande d'alignement en date du 13 septembre 2024 par le cabinet ABCD, Géomètres-Experts à Montmorot, pour le compte de la SCI SDGEL RONCALLI, au droit de sa propriété 7 rue du Montieux et La Forêt cadastrée **section ZK n°289 et ZK n° 292;**

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3 ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

VU la volonté de constater la limite de la voie publique nommée « Rue du Montieux » – au droit de la propriété riveraine et de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique routière sis à **ARINTHOD** et les parcelles cadastrées **section ZK n° 289 et ZK n° 292;**

ARRÊTE

Article 1 : La limite de fait de l'ouvrage public routier est constatée suivant la ligne : A-130.

Nature des limites :

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

Article 2 : La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public.

La limite foncière de propriété est déterminée suivant la limite de fait visée à l'article 1.

Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au riverain concerné et au Cabinet ABCD, Géomètres-Experts. Il sera également publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune.

Article 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Fait à ARINTHOD, le 13/09/2024

Le Maire

Jean-Charles GROSDIDIER



Arrêté notifié par courrier simple au cabinet ABCD, Géomètres-Expert le :

Arrêté affiché aux portes de la mairie le :